



Intervention du  
Chef de Département M. Jean-René Fournier  
à l'assemblée des délégués de la  
Fédération des magistrats, enseignants et  
fonctionnaires de l'Etat du Valais  
(FMEF)





# Politique financière de la Confédération

- Le désengagement partiel, voire total, déjà entrepris ou à venir de la Confédération dans certains secteurs, notamment les forêts et dangers naturels, le social et les transports requiert la poursuite des efforts d'économie dans tous les domaines.
- La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) exigera des efforts supplémentaires.





# Politique financière du Canton du Valais (1)

*Budget 2008*

- **Double frein sur les dépenses et l'endettement respecté**
- La première limite, soit celle du frein aux dépenses, est respectée, en ce sens que le compte de fonctionnement est pleinement équilibré;
- La deuxième limite, soit celle du frein à l'endettement est également respectée puisque les investissements sont plus que couverts par la marge d'autofinancement.



## Politique financière du Canton du Valais (2)

### Compte de fonctionnement

	Compte	Budget	Budget	Variations	
	2006	2007	2008	en mios	en %
Recettes	2 262.5	2 279.4	2 377.9	98.5	4.3
Charges	1 984.7	2 079.3	2 180.5	101.3	4.9
Marge d'autofinancement	277.8	200.2	197.4	- 2.8	
Amortissements	255.1	172.9	150.0	- 22.9	
Excédent de charges/revenus	22.7	27.3	47.4	20.1	

### Compte des investissements

Investissements nets	123.0	186.8	188.0	1.2	0.6
Excédent/Insuffisance de financement	154.8	13.3	9.4	- 3.9	
Degré d'autofinancement	225.9%	107.1%	105.0%		





# Politique salariale 2008

*Décision de principe du 29 août 2007*

- Une adaptation intégrale du renchérissement pour l'année 2008 (estimation à inscrire au budget = 1%)
- Un complément de renchérissement de 0,5% au sens de l'art. 19bis al.3 de la loi sur le traitement des fonctionnaires
- Un coefficient de 1 *(sur l'augmentation individuelle et les parts d'expérience des fonctionnaires pour l'année 2007 et sur les parts d'expérience des enseignants pour l'année scolaire 2007-2008 et sur la prime de performance)*
- 29,4 postes nouveaux à l'organigramme et 1,7 postes nouveaux d'auxiliaires
- Une adaptation de 5% des montants des allocations familiales



# Politique salariale 2008 (2)

## *autres mesures*

- Les montants appropriés pour le renforcement du degré de couverture des caisses de prévoyance, selon le projet de législation en cours.
- La titularisation des postes d'auxiliaire de longue durée en fonctionnaires
- Le traitement des requêtes de reclassification des fonctions par la commission de classification du corps enseignant ainsi que de l'administration publique





# Politique salariale 2008 (3)

*Décret concernant les Mesures structurelles 2005 - 2009*

## Art. 4 Prestations et organisation de l'administration

<sup>4</sup> Prenant pour base le budget de l'année en cours adopté par le Grand Conseil, la croissance annuelle des dépenses du personnel et des dépenses générales ne devrait pas excéder l'augmentation de l'indice des prix à la consommation sans toucher aux dispositions légales en vigueur en matière de politique salariale.

### Constatations pour le budget 2008:

- Augmentation brute de la charge du personnel de Fr. 16.7 mio.
- Nécessité du gouvernement de s'expliquer dans un rapport spécial relatif à cette augmentation supérieure à l'indice des prix à la consommation au budget 2008.





# Politique du personnel

*Conciliation vie professionnelle et vie familiale*

- **Promotion de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pour les employés de l'Etat du Valais**
  - Télétravail
  - Horaire annuel
  - Congé paternité de 5 jours,
  - Maternité et adoption
  - Temps partiel et congé non payé
  - Projet de soutien pour la garde des enfants





# Politique du personnel

## *Soutien au bien-être du personnel*

- Directives sur la promotion de la santé et la gestion des absences maladie et accident du 10 janvier 2007
- Gestion des problèmes liés à l'alcool ou d'autres substances en milieu professionnel
- Mesures sur la santé et sécurité au travail





# Politique du personnel

## *Formation et soutien aux apprentis et personnes en formation*

- Elaboration d'un nouveau règlement pour les apprentis
- Effort important relative à la formation des apprentis
- Formation des maîtres d'apprentissage
- Mise à disposition de différents outils pour les apprentis afin de permettre de se former mieux
- Augmentation du nombre de places de stages pour les jeunes (Frs. 700'000.--)





# Mesures d'accompagnement

- Volonté du Grand Conseil Valaisan de permettre au Conseil d'Etat de prévoir des mesures d'accompagnement inscrite dans l'Art. 35 de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006

## **Art. 35** Mesures d'accompagnement

Le Conseil d'Etat arrête, dans les limites du budget, les mesures d'accompagnement rendues nécessaires par l'augmentation de l'âge ordinaire de la retraite, en regard des spécificités de chaque fonction.





# Mesures d'accompagnement

DCE du 27 juin 2007

Mesures arrêtées:

- Maintien: Réduction d'activité jusqu'à 20% dans les 5 ans précédent l'âge ordinaire de retraite, sans incidence sur la rente de retraite
- Introduction de la retraite partielle
- Institutionnalisation de la retraite flexible avec possibilité de préfinancer une retraite anticipée
- Invitation aux Chefs de services et directeurs de prévoir des réaménagements des horaires pour les personnes proches de l'âge de la retraite





# Mesures d'accompagnement

- Instauration de groupes de travail par DCE du 19.10.2007 pour poursuivre l'analyse détaillée des mesures retenues pour analyse détaillée avec implication du partenaire social:
  - Allègement en fin de carrière (enseignants/fonctionnaires)
  - Exécution de mandats spécifiques (enseignants)
  - Congé de formation / année sabbatique (enseignants)
  - Reconnaissance (prime) de fidélité identique pour les enseignants de tous les niveaux
  - Élargissement du principe de la moyenne pluriannuelle (enseignants)
  - Réévaluation de la profession d'enseignant
  - Compensation en temps des heures supplémentaires, heures de nuit, du samedi/dimanche et jours fériés
  - Analyse des indemnités du samedi / dimanche / jours fériés / de piquet
  - Accès au temps partiel pour tous et flexibilisation du temps de travail identique au système existant pour la fonction publique





# Rappel: mesures déjà introduites

- Elargissement des offres de formation internes adaptées aux besoins du personnel
- Création d'une consultation sociale
- Guide du management des responsables du personnel
- Flexibilisation du temps de travail
- Développement et amélioration de l'information aux collaborateurs
- Sondage auprès des collaborateurs 1997/1998 – 2003/2004
- Promotion de la femme dans l'Administration cantonale
- Amélioration et standardisation des procédures de sélection du personnel
- Assurance de qualité dans le domaine de la gestion du personnel
- Mise sur pied d'un portail Intranet dans le domaine du personnel
- Amélioration des moyens de reconnaissance lors du départ pour raison d'âge, de santé ou de retraite anticipée ainsi que pour la fidélité
- Mise sur pied d'un système du controlling du personnel et des processus
- .....



# Conclusion

Merci pour votre attention

